

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 janvier 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 698

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 16 BIS

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l’alinéa 1, après le mot :

« décret »,

insérer le mot :

« pris ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.